

SITES TOURISTIQUES

1- PROBLÉMATIQUE

La requalification d'un point de vue, la valorisation d'un sentier, d'une balade constituent un enjeu majeur en termes de cadre de vie et de sécurité routière. Ceci contribue également à affirmer l'identité du village et à renforcer son attractivité touristique.



Exemple d'un point de vue avec des aménagements de qualité

2- RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

2 - 1 POURQUOI AMÉNAGER UN POINT DE VUE ?

AMÉNAGER, C'EST PARFOIS DÉJÀ FAIRE LE MÉNAGE...

Armoire électrique, transformateur EDF, cabine téléphonique, toile des réseaux aériens, poteaux électriques, signalétique routière, mobilier urbain... La juxtaposition parfois anarchique des petits équipements résulte souvent d'une accumulation au coup par coup. Elle engendre une pollution visuelle préjudiciable à la perception de l'espace public. La démarche d'aménagement commence alors par un sérieux ménage.

RÉVÉLER LE LIEU

Un panorama, une perspective remarquable, la présence d'un ruisseau, d'une fontaine, d'un arbre au port majestueux... caractérisent parfois le lieu, si connu que l'on ne le voit plus ! Le regard extérieur d'un professionnel permet de redécouvrir ces qualités que le projet d'aménagement devra révéler et valoriser.

GARDER SON ÂME

La campagne n'est pas la ville. Les villages continueront de ressembler à des villages si leurs aménagements évitent les modèles urbains ou routiers pré-établis et privilégient une certaine forme de simplicité et de sobriété. La valorisation du cachet rural requiert peut-être une économie de moyens, certainement pas de conception !

2 - 2 L'AMÉNAGEMENT D'UN POINT DE VUE

TRAITEMENT DU SOL

Le choix des matériaux de sol constitue un élément de projet à part entière : esthétique, technique, confort d'usage... le revêtement de sol participe à l'ambiance d'un lieu. Il convient donc d'éviter l'accumulation de matériaux, la multiplication des couleurs et des formes qui peuvent perturber l'appréhension d'un espace. Au contraire, le traitement au sol doit aider à la compréhension de l'espace public : organiser les lieux, suggérer un trajet...

Choisir un emplacement adéquat : éviter les zones de surenchère.

Choisir des matériaux durables dans le temps.

Matériaux	Avantages	Inconvénients
Revêtements bitumeux	Aspect de surface homogène. Bonne résistance aux salissures.	Uniformisation de l'espace piéton donnant un aspect routier à l'espace.
Revêtements modulaires : dallage et pavage	Les dalles et pavés naturels présentent une certaine « noblesse » et sont souvent privilégiés aux abords des bâtiments publics. Résistance en fonction du choix du dallage.	Entretien des joints à prévoir.
Béton	Laisse apparent les graviers et la couleur du sable, le béton désactivé donne un aspect naturel intéressant pour les espaces ruraux. Bonne résistance.	Plus cher que l'enrobé et le stabilisé. Peut-être salissant (entretien plus ou moins évident selon leur mise en œuvre).
Sables stabilisés	Aspect naturel s'adapte bien au cadre rural. Prix avantageux.	Nécessite une remise en forme régulière due au gel, au ruissellement ...
Enherbement	Apporte lumière et ouverture sur les espaces publics, mettant en valeur le bâti par un contraste minéral / végétal	Entretien très régulier à prendre en compte



Enrobé



Pavage



Allée pavée



Béton désactivé



Sable stabilisé



Sable calcaire stabilisé



Copeaux de bois

Attention aux raccordements entre différents revêtements et aux différences de niveaux (accessibilité handicapé également).

Privilégier les matériaux bruts ou naturels, spécifiques d'une région, qui affirment une identité locale.

Privilégier des matériaux perméables pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie.

En milieu rural, préférer les matériaux simples et « naturels » : herbe, terre stabilisée, pierre...

MOBILIER

Le choix du mobilier se fait en fonction de son usage et de l'organisation de l'espace. Ces choix déterminent la qualité du lieu :

- Choix d'équipements fonctionnels : poubelles/cendriers faciles à vider ; bancs confortables, barrières de sécurité...
- Choix d'équipements esthétiques : la ligne et la couleur des équipements participent à l'image de la commune. En évitant des produits trop standards, on personnalise un lieu de vie.

Recommandations : choisir un mobilier sûr, résistant qui limitera les dégradations et donc le temps et les coûts d'entretien.

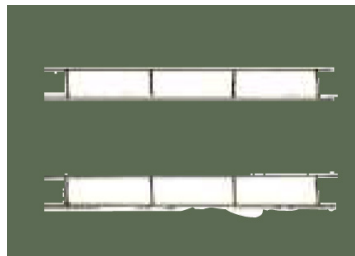
Pour un projet touristique, prévoir :

- Signalétique routière : information de l'utilisateur de la présence d'un point de vue.
- Signalétique piétonne : information des randonneurs du point de vue sur leur itinéraire.
- Mobilier urbain : bancs, poubelles...
- Mobilier touristique : table de lecture, table d'orientation...
- Stationnements vélos.
- Barrières de sécurité : pas de dispositions obligatoires mais la responsabilité de la commune est engagée en cas d'accident (pour éviter les risques : se référer à la norme NF P 01-012 se référant aux gardes-corps).

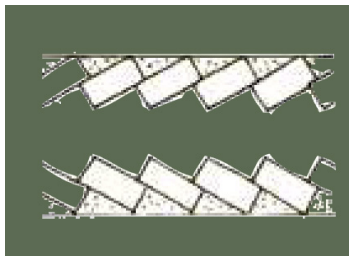
STATIONNEMENT

Il importe de bien évaluer le besoin en stationnement sans le surestimer ni le sous-estimer non plus. De capacité importante ou réduite, un espace de stationnement doit répondre à plusieurs exigences :

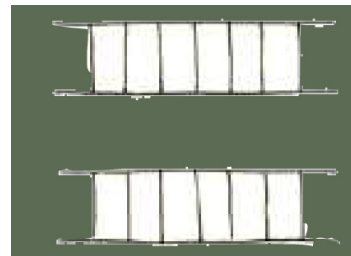
- L'impact visuel doit être réduit pour privilégier le paysage de la commune.
- Il n'empiètera pas sur un espace de vie de la commune.
- Il sera facilement accessible et repérable.
- Les circulations piétonnes seront intégrées à la conception même du parking.
- Une place Handicapé est obligatoire (3,30 m x 2.50m).



Stationnement longitudinal



Stationnement en épis



Stationnement en bataille

VÉGÉTATION

La végétation est utilisée pour structurer l'espace et lui donner un usage précis :



Masquer, accompagner un bâtiment, créer de l'intimité

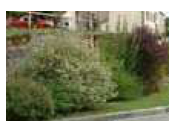
Recommandations :

- Choisir autant que possible des plantations en pleine terre, moins coûteuses à longs termes et d'entretien plus facile que les plantations en bacs.
- Choisir des essences locales, plus adaptées au sol et au climat.
- Choisir des plantations adaptées selon leur volumétrie et l'espace autour d'eux, leur âge de vie (un cerisier à fleurs pourpres vivra environ 40 ans alors qu'un chêne ou un tilleul vivront plus de 100 ans).
- Les plantations doivent être intégrées d'emblée à la conception du projet, afin d'éviter l'accumulation des bacs à fleurs après coup. Les arbres de haute-tige sont très appréciés pour leur ambiance, leur effet structurant et leur ombrage.

Arbres	Arbustes	Plantes herbacées
Animent, structurent et marquent de leur seule présence les espaces publics. Sur un emplacement adapté, un arbre demande peu d'entretien : une taille en formation les premières années, puis une surveillance régulière.	Complètent avantageusement les aménagements créant des écrans, apportant des fleurs. Peu d'entretien, une taille par an suffit.	Apportent une touche de couleur aux aménagements. Les vivaces composent des massifs pérennes tandis que les annuelles doivent être renouvelées chaque année. Les plantes grimpantes habillent les murs et les façades. Les plantes tapissantes couvrent les sols et retombent sur les murets.



Arbres



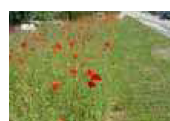
Arbustes



Vivaces



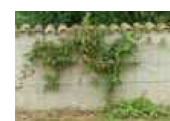
Bulbes



Annuelles champêtre (Semis)



Annuelles (repiquage)



Grimpantes

2 - 3 L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE RANDONNÉE

LES ÉTAPES À SUIVRE :

1. Définir le circuit que vous souhaitez mettre en place. Des professionnels peuvent vous apporter leur aide
2. Vérifier la praticabilité du circuit : difficulté de passage et sécurisation du circuit.
3. Vérifier la nature juridique des chemins empruntés : voie publique, chemin privé, chemin rural ... Selon leur propriétaire, une autorisation est nécessaire :
 - Propriété publique : autorisation de passage écrite des organismes concernés (communes...) ;
 - Propriété forestière (ONF) : autorisation de passage écrite de l'ONF pour les chemins relevant de leur compétence ;
 - Propriété privée : convention de passage dûment signée avec le ou les propriétaire(s).
4. Baliser le circuit en utilisant la charte appropriée à chaque type de randonnée. La Fédération Française de Randonnée Pédestre a édité une Charte de balisage pour vous guider dans vos démarches.
5. Protéger l'itinéraire en demandant l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. En effet, quand un chemin est inscrit au Plan, la commune doit proposer au Conseil Général un chemin de substitution avant de revendre ou de supprimer le chemin. Ceci permet une préservation de la continuité des itinéraires de randonnée.

LES PARCOURS DE RANDONNÉE PERMANENTS (PÉDESTRE, VTT, ...)

Le balisage, en centre bourg, doit être soigné, intégré et propre en concertation avec la ou les commune(s) concernée(s). Préférez les autocollants à la pose d'une peinture sur des mobiliers publics par exemple. Il est important de l'entretenir chaque année (convention avec des associations de randonnée, Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), en interne...).



Exemples de balisage adéquat



Balisage à éviter

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES TEMPORAIRES

Le balisage temporaire est posé la veille ou le matin même de la manifestation. Il doit être enlevé le jour même ou au plus tard le lendemain. L'organisateur doit prévoir ce travail dans l'organisation de sa manifestation.

Il est vivement déconseillé, dans ce type de manifestation, de clouer ou d'agrafer des panneaux dans les troncs d'arbres, de déposer une peinture permanente sur n'importe quel support et d'abandonner le ruban plastique, type « rubalise ».

Il est conseillé d'utiliser le balisage officiel des boucles permanentes pour éviter la multiplication des balises, notamment si l'organisateur remet un « roadbook », d'attacher des cartons avec de la ficelle ou du fil de fer, de planter dans le sol des petits panneaux en bois ou d'utiliser une bombe de peinture marquage temporaire ou préférer l'utilisation de la poudre de craie pour le balisage au sol.

Avant tout projet de signalétique individuel, pensez au collectif ! Deux solutions existent :

- La Signalisation d'information locale (SIL) : la micro-signalétique mise en place à l'intérieur des communes est une alternative intéressante pour indiquer les activités locales tout en préservant les entrées et les cœurs de village.
- Le Relais Information Service (RIS) : le RIS est un excellent moyen de promouvoir l'ensemble des activités de la commune.

3- POUR ALLER PLUS LOIN...

Charte de balisage - Fédération Française de Randonnée Pédestre

Guide pour l'organisation de manifestations responsables – 2014 - Parc naturel régional de la Montagne de Reims

AIDES FINANCIÈRES

Conseil régional, Conseil général, Parc naturel régional de la Montagne de Reims

CONTACT :

Informations complémentaires :

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc

Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy

www.parc-montagnedereims.fr Tél : 03 26 59 44 44

contact@parc-montagnedereims.fr

Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Délégation de la Marne,

Jean-Pierre Sonnet, Tél : 03 26 65 49 98

jpierre.sonnet@wanadoo.fr

Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Délégation de l'Aube

63, avenue Pasteur, 10000 Troyes

Tél : 03 25 74 98 94

comite-aube-ffrp@wanadoo.fr

Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Délégation de l'Aisne

1, chemin du Pont de la Planche, 02000 Barenton Bugny

Tél : 03 23 79 09 35

rando@naturagora.fr

Comité Marne de la Fédération Française de CycloTourisme

24 Allée Jacques Thiery, 51430 Tinquieux

Gabriel Barillet, Président Tél : 03 26 04 28 21

Comité Départemental de la Fédération Française de Cyclisme

Alain Ghiloni

9 Rue de la Fontaine des Epinettes

51300 Vitry-le-François

Tél: 03 26 74 50 28

Association Départementale de Tourisme Equestre

3 Les Chênes

51210 LE VEZIER

Jean-Pierre PAILLER, Président Tél : 03 26 42 75 41

Comité départemental du tourisme de la Marne

13 bis rue Carnot , BP 74

51006 Châlons-en-Champagne Cedex

Rachel Debelle Tél : 03 26 69 59 32

r.debelle@tourisme-en-champagne.com

Comité départemental du tourisme de l'Aisne

Tél : 03 23 27 76 76 accueil@aisne-tourisme.com

Aube en Champagne Tourisme

34 quai Dampierre, 10000 TROYES

Tél : 03 25 42 50 00 bonjour@aube-champagne.com